Guide de la petite enfance

2015
2016

ville de Nancy
Centre Communal d'Action Sociale

Sommaire

Préface p. 3

L'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans p. 4

- Les établissements et services d'accueil de la Ville de Nancy p. 5
- Les multi-accueils p. 5
- L'accueil collectif régulier p. 6
- La crèche familiale p. 7
- L'accueil collectif occasionnel p. 8
- Lieux d'accueil enfants/parents p. 9
- L'Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe p. 10
- Assistantes maternelles - Mode d'emploi p. 11
- Les structures associatives p. 12
- Les structures d'accueil p. 13

La culture

- La lecture p. 14
- Les musées p. 17

Le sport

- Les piscines p. 20

Le plein air

- Les parcs et jardins p. 22

La santé

- Les consultations de la petite enfance p. 27
- Le calendrier des vaccinations p. 28
- Le service hygiène et santé publique p. 29

La politique familiale

Nancy "Ville Amie des Enfants" p. 30

Accueil des jeunes enfants p. 32

La carte Nancy Famille p. 34

Les adresses utiles p. 35

Nancy "Ville amie des enfants"

Préface

Une politique familiale qui accorde la priorité à la qualité de vie et à l'accueil du jeune enfant et de ses parents dans le respect du rythme de chacun, c'est l'engagement fort pris par la Ville de Nancy.

Ce guide est un outil pour vous accompagner, en tant que parents, et vous permettre de faire des choix éclairés. Vous y trouverez une volonté affichée de permettre à vos enfants d'accéder à la culture, aux loisirs et au sport.

Notre ville "Amie des Enfants" s'engage dans le cadre de la démarche « Nancy en Mouvement » à consulter les usagers et à promouvoir des actions respectueuses des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Elus, services de la Petite Enfance et usagers proposent des axes d'amélioration en transversalité avec les autres services de la Ville de Nancy afin de garantir l'accessibilité et la mixité sociale.

Cette dynamique participative s'organise par le biais des conseils de crèches, une instance qui place l'enfant et sa famille au cœur des préoccupations, mais également autour de rencontres proposées aux parents et animées par des professionnels sur le développement et le bien-être de l'enfant.

Ce fascicule est le reflet d'une politique affirmée d'appui à la fonction parentale qui vise au renforcement des liens enfants-parents grâce à la mise en place de parcours personnalisés.

Nous sommes particulièrement fiers, chaque année, de répondre à l'ensemble des sollicitations des familles nancéiennes : accueil en structures Petite Enfance, Carte Nancy Famille, accueil en horaires décalés…

Depuis de nombreuses années, la Ville de Nancy organise la Semaine de la Petite Enfance. A cette occasion, des activités diverses sont proposées, tant par les professionnels des structures associées que par les équipes du CCAS, pour offrir des temps d'échanges, de partage et de loisirs aux enfants.

Avec l'ensemble des équipes de la Ville et du CCAS, nous restons à votre entière disposition et vous souhaitons une agréable lecture.

Elisabeth LAITHIER
Adjointe au Maire
Déléguée à la Politique Familiale
et à la Petite Enfance

Laurent HENART
Maire de Nancy
Ancien Ministre

L'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans

Les établissements et services de la ville de Nancy regroupent différents types d'accueil destinés aux jeunes enfants dont les parents résident en priorité sur la commune de Nancy. Ils bénéficient d'un suivi régulier par le service de la Protection Maternelle et Infantile. Leur gestion et leur coordination sont assurées par le Centre Communal d'Action Sociale avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil Départemental. La participation des familles est déterminée en fonction des revenus du foyer.

La ville de Nancy propose :

- des accueils collectifs : régulier et occasionnel,
- un accueil familial au domicile d'assistantes maternelles,
- des lieux d'accueil enfants parents,
- un service d'accueil au domicile des parents travaillant en horaires décalés,
- un Relais Assistantes Maternelles.

Les équipes pluridisciplinaires utilisent leurs compétences, dans le cadre d'un projet éducatif commun pour répondre aux besoins individuels des enfants accueillis :

- en respectant la personnalité et le rythme de l'enfant,
- en lui permettant de s'épanouir et de développer ses potentialités en vivant des expériences motrices, sensorielles et créatrices,
- en favorisant l'accès à son autonomie,
- en lui permettant de se familiariser à la vie en groupe et à ses règles.

Tout ceci en assurant la sécurité psychologique et physique de l'enfant.

Renseignements accueil collectif et familial
C.C.A.S.
5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr
Sur rendez-vous.
Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Les établissements et services d'accueil de la Ville de Nancy

Inscriptions
en accueil régulier
C.C.A.S.
5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr
Sur rendez-vous.
Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Les multi-accueils

Cet accueil permet de combiner dans un même lieu à la fois de l'accueil régulier et/ou de l'accueil occasionnel. Il permet de répondre de façon plus adaptée aux besoins des familles.

Jeanine Bodson
15, rue Gustave Eiffel
Tél. : 03 83 96 40 56
Capacité : 90 enfants
Accueil collectif :
- *Régulier de 7h à 18h30 - Contacter le CCAS*
- *Occasionnel de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h*

Contacter directement la structure

Boudonville
108 - 110 rue de Boudonville
Tél. : 03 83 68 86 90
Capacité : 90 enfants
Accueil collectif :
- *Régulier de 7h à 18h30 - Contacter le CCAS*
- *Occasionnel de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h*

Contacter directement la structure

David Abensour
35 avenue de Boufflers
Tél. : 03 83 56 85 88
Capacité : 65 enfants
Accueil collectif :
- *Régulier de 7h30 à 19h - Contacter le CCAS*
- *Occasionnel de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h*

Contacter directement la structure

L'accueil collectif régulier

Il s'agit d'un accueil sur un temps fixe déterminé pour une année et faisant l'objet d'un contrat définissant le nombre d'heures de garde choisi.

Crèche Clodion
6, rue Clodion
Tél. : 03 83 39 03 21
Capacité : 65 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Crèche Osiris
14, rue Saint Thiébaut
Tél. : 03 83 39 03 20
Capacité : 100 enfants
Ouverture du lundi au vendredi, de 7h à 18h30

Crèche Saint Nicolas
34, rue des Fabriques
Tél. : 03 83 35 11 98
Capacité : 45 enfants
Ouverture du lundi au vendredi, de 7h à 18h30.

Crèche Wunschendorff
4, rue Baron Louis
Tél. : 03 83 35 59 52
Capacité : 65 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Renseignements
C.C.A.S. - 5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr
Sur rendez-vous
Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Renseignements
C.C.A.S. - 5, rue Léopold Lallement
Tél. : 03 83 39 03 26
Télécopie : 03 83 39 03 63
SecretariatPetiteEnfance@mairie-nancy.fr
Sur rendez-vous
Il est conseillé
de s'inscrire dès
le début de la
grossesse.

La crèche familiale

L'Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe

14 Promenade des Canaux
Tél. : 03 83 17 41 10
Télécopie : 03 83 17 41 11

L'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle agréée qui bénéficie d'un encadrement spécifique. Le parent n'est pas l'employeur de l'assistante maternelle ; cette dernière est rémunérée par le Centre Communale d'Action Sociale de la Ville de Nancy.

Le soutien et l'encadrement des assistantes maternelles sont assurés par des professionnelles de la petite enfance (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants), qui effectuent des visites régulières au domicile des assistantes maternelles, garantissant ainsi le bon déroulement de l'accueil.

Les assistantes maternelles participent régulièrement, avec les enfants âgés de plus de 20 mois, à des activités collectives d'éveil. Ces temps éducatifs sont animés et placés sous la responsabilité des éducatrices de jeunes enfants et d'une assistante maternelle.

Capacité 120 enfants

L'accueil collectif occasionnel

Il s'agit d'un accueil souple sur un temps limité et variable selon les disponibilités de l'établissement. Ce mode d'accueil est ouvert à tous les enfants. Il permet la socialisation de l'enfant notamment avant la scolarisation et/ou de permettre aux parents de bénéficier de temps libre....

Halte garderie Clodion

6, rue Clodion

Tél. : 03 83 39 03 22

Capacité par heure :
20 enfants de 3 mois à 6 ans.
Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30

Halte garderie René II

6, rue Georges Chepfer

Tél. : 03 83 30 22 14

Télécopie. : 03 83 17 40 65

Capacité par heure : 25 enfants de 3 mois à 6 ans
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
et de 13h15 à 17h30

Journée continue le jeudi de 8h30 à 17h30 : votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

Halte garderie Tamaris

Avenue Pinchard

Tél. : 03 83 96 14 42

Télécopie. : 03 83 57 27 94

Capacité par heure : 20 enfants de 3 mois à 6 ans
Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30

Journée continue le mardi de 8h30 à 17h30 : votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

Renseignements
et inscriptions :
contacter chaque structure.

Lieux d'Accueil Enfants Parents

Ces espaces de jeux constituent des lieux privilégiés de rencontre, d'échange et d'écoute pour les parents comme pour les enfants. Ils permettent aux parents et aux futurs parents, de partager leurs expériences, leur vécu, entre eux/ou avec une équipe d'accueillants formés à l'écoute.

Ces lieux (LAEP) accueillent les enfants de moins de 6 ans, toujours accompagnés d'un parent ou d'un représentant majeur.

Aucune inscription préalable, accueil gratuit, confidentiel et anonyme

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Baleine Bleue

9 rue Laurent Bonnevay - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 98 22 70

Ouverture le mardi de 13h30 à 16h30
le Jeudi 13h30 à 16h30 - le vendredi de 8h30 à 11h30

Escapade

8 rue Jeannot - au 1er étage (Maison de Quartier Saint Nicolas) - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 21 06 05

Ouverture le mercredi de 9h00 à 12h00
et le vendredi de 13h30 à 16h30

La Passerelle U2AF-54

25-29, rue de Saurupt (2e étage)
54000 NANCY

Tél. : 03 83 40 33 53

Jours et horaires d'ouverture
- *Le mardi de13h30 à 16h30*
- *Le jeudi de 15h00 à 18h00*
- *Le vendredi de 8h30 à 11h30*

Période de fermeture
- *Les semaines de Noël et Nouvel An*
- *Les jours fériés*

u2af54@orange.fr

Café et Chocolat

17 rue Léonard de Vinci - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 28 45 87

Ouverture le lundi de 13h30 à 16h30
le mercredi de 9h à 12h

Au Centre Social Caf Jolibois

4 avenue du Général Mangin - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 28 45 45

le vendredi de 9h30 à 11h30

L'Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe

14 Promenade des Canaux - 54000 Nancy

L'accueil Arc en Ciel

Tél. : 03 83 17 41 13

Un accueil en relais qui intervient en complémentarité des autres modes d'accueil existants. Son objectif est de proposer une solution de garde à des parents en démarche d'insertion qui rencontrent des difficultés du fait de leur activité professionnelle en horaires décalés (tôt le matin, tard le soir). Des étudiants des filières sanitaires et sociales, embauchés par le Centre Communal d'Action Sociale, se rendent au domicile de parents et assurent le relais jusqu'à l'ouverture ou à la fermeture des structures : crèche, halte garderie, assistante maternelle, école…

ACCUEIL ARC EN CIEL
vos enfants gardés chez vous
en horaires décalés
à Nancy
toute l'année
du lundi au vendredi
dès 5h du matin jusqu'à 8h30
pour les enfants de 3 mois à 10 ans
Vous travaillez tôt le matin ou tard le soir ? Le dispositif Arc-en-ciel assure un relais de garde à votre domicile jusqu'à l'ouverture et après la fermeture des autres modes d'accueil existants (crèches, assistantes maternelles, écoles…). Il vous permet de concilier travail et vie familiale, dans le respect du rythme de votre enfant et pour son bien-être.
+ d'infos Antenne Petite Enfance des Rives de Meurthe
14 Promenade des Canaux à Nancy
arc-en-ciel.ccas@mairie-nancy.fr
03 83 17 41 13
GrandNancy
Nancy

Le Relais Assistantes Maternelles

Tél. : 03 83 17 41 12

Le Relais municipal Assistantes Maternelles est un service géré par le Centre Communal d'Action Sociale en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de Meurthe et Moselle. Lieu d'information, d'orientation, de médiation et d'animation.

Il s'adresse :

- aux assistantes maternelles agréées,
- aux parents souhaitant confier leur enfant à une assistante maternelle ou avoir recours à une garde à domicile,

il propose :

- une information sur les droits et les obligations respectifs,
- un soutien dans les démarches à entreprendre,
- une médiation en cas de litige,
- des modèles de documents tels que contrat de travail, de bulletin de salaire et autres fiches techniques,
- des rencontres thématiques.
- Des matinées ludiques pour les enfants accompagnés par leur assistante maternelle.

ram@mairie-nancy.fr

Accueil individuel sur rendez-vous

Permanences téléphoniques le lundi et le mercredi de 9h30 à 12h et le jeudi de 14h à 17h.

Assistantes maternelles
Mode d'emploi

Renseignements :
Maison du département
Nancy et Couronne
Antenne Nancy Centre PMI
109 Boulevard d'Haussonville
54000 NANCY
Tél. : 03 83 98 91 76
www.cg54.fr

Elles accueillent à leur domicile des enfants mineurs, confié(s) par leurs parents.

Elles sont agréées par le Président du Conseil Départemental après étude de la candidature effectuée par le Service de la Protection Maternelle et Infantile.

Cet agrément est délivré si les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants mineurs confiés.

Le service de la Protection Maternelle et Infantile assure leur formation. Les parents sont les employeurs de l'assistante maternelle, ils sont soumis à des obligations formelles minimales et doivent déclarer l'emploi à la Caf ou à la MSA.

La convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur définit les règles à respecter pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le).

Un contrat de travail écrit est obligatoire (un modèle est à votre disposition auprès du Relais Assistantes Maternelles (page 10) ou du service de la Protection Maternelle et Infantile).

Les Structures associatives

Maison de l'enfance Louise Delsart
19 rue Léonard de Vinci
Tél. : 03 83 28 45 87
Type : multi-accueil
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Capacité : 100 enfants
creche.nancy@croix-rouge.fr

Câlins et trottinettes
10 rue de Marsal
Tél. : 03 83 57 50 26
Type : multi-accueil (accueil régulier et occasionnel)
Capacité : 18 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
calins.trottinettes@gmail.com
www.calinsettrottinettes.com

La souris verte
85 avenue de Strasbourg
Tél. : 03 83 37 56 25
Type : multi-accueil (accueil régulier ou occasionnel)
Capacité : 20 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h30
cgarderie@sfr.fr
www.lasourisverte54.fr

Les p'tits malins
4 rue de la Craffe
Tél./Télécopie : 03 83 32 86 79
Type : multi-accueil
Capacité : 28 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h45 à 19h
lespetitsmalins2@wanadoo.fr

Les p'tits gamins
17, rue du Général Fabvier
Tél./télécopie : 03 83 27 20 45
Portable 06 22 82 43 79
Type : multi-accueil
Capacité : 14 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 19h
www.lesptitsgamins.fr
lesptitsgamins@orange.fr

Tom Pouce
46 rue de la Commanderie
Tél. : 03 83 27 36 10
Type : multi-accueil
Capacité : 14 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h
tompouce4@wanadoo.fr
Votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

Pumuckl - Kindergarten
(Association France Allemagne Langues et Cultures)
34 rue du Général Leclerc
54320 MAXEVILLE
Tél. : 09 67 50 06 38
falc1@orange.fr
Bien qu'installé hors Nancy, PUMUCKL est également subventionné par le C.C.A.S de Nancy compte tenu de la spécificité de son accueil.
Type : multi-accueil (accueil permanent et temporaire des enfants de 10 semaines à 6 ans)
Capacité : 50 enfants dont 20 Nancéiens
Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Bulle D'Eveil
4 rue Jean Prouvé
Tél. : 03 83 41 48 66
Type : multi-accueil
Capacité : 26 enfants
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 18h30
admr.bulledeveil@fede54.admr.org

Les enfants de la passerelle
8 rue Sainte Cécile
Tél. : 03 83 40 39 09
Type : multi-accueil
Capacité : 26 enfants
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
enfants.passerelle@gmail.com

Renseignements et inscriptions contacter chaque structure.

Les Structures d'accueil

Du centre hospitalier régional

J. Callot

Adresse GPS :
18 avenue Paul Doumer à Nancy
Adresse postale :
CHU NANCY – Multi-accueil J Callot – 29 avenue de Lattre de Tassigny - C.O. 60034 - 54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 85 25 80
Capacité : 105 enfants

Brabois

Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél. : 03 83 15 39 16
Capacité : 61 enfants

De la maternité régionale

Maternité Régionale

10 Rue du Docteur Heydenreich
Tél. : 03 83 34 29 35
Capacité : 27 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 6h45 à 19h30
Renseignements et inscriptions :
contacter la structure

micro-crèches

Cabane d'Achille et Camille

57 Rue Isabey 54000 NANCY
et 12 Rue Bénit 54000 NANCY
Tél. : 03 54 00 46 60
Ouverture du lundi au vendredi de 5h30 à 22h30
contact@achilleetcamille.com
www.achilleetcamille.com

La Culture

Du livre au numérique

Médiathèque Manufacture

Pour donner aux tout-petits le goût des livres, l'espace jeunesse participe à la journée internationale des droits de l'enfant et à la semaine Petite enfance.
Tout au long de l'année, il propose :

L'Heure du Conte

Chaque mercredi après-midi, sauf au mois d'août, au Petit Théâtre de la Médiathèque (3ème étage)
Heure du conte numérique le premier mercredi du mois à 16 h pour les plus de 5 ans - à 16h30 pour les 2-5 ans
Heure du conte en langue des signes française (LSF) le deuxième mercredi matin du mois

Plein les yeux, plein les oreilles, bibliothécaires et artistes invitent à écouter les plus magiques, les plus effroyables ou les plus drôles des histoires, à découvrir des instruments et des musiques, des acrobates et autres surprises.

Réservation souhaitée pour les groupes.

Raconte ça me dit

Un samedi par mois à l'Espace Jeunesse à 10h15 et à 10h45 sauf en juillet et août pour les enfants de 0 à 3 ans

Les tout-petits vont découvrir des univers d'auteurs et d'illustrateurs de littérature jeunesse, jouer avec les livres, partager des comptines, berceuses et enfantines.

L'Heure des crèches

L'espace jeunesse accueille les crèches de la Ville de Nancy les jeudis matin.
Sur rendez-vous. Accès libre à toutes les animations pour les adultes et les enfants.

10 rue Baron Louis
Tél. : 03 83 39 00 63
mediatheque@nancy.fr

Ouverture :
Mardi et jeudi de 13h à 19h
Mercredi et samedi de 10h à 18h Vendredi et dimanche de 14h à 18h
Les horaires d'été (15 juin au 15 septembre)
Mardi / Jeudi / Vendredi : 14h à 18h
Mercredi / Samedi : 10h à 18h

Médiathèque Haut-du-Lièvre

Bâtiment Le Cèdre Bleu
17 bis rue Jean Mihé
Tél. : 03 83 98 34 24
Accès libre, inscription gratuite pour les adultes et les enfants
De nombreuses animations, ateliers, expositions tout au long de l'année.
Contacter la médiathèque mhdh@mairie-nancy.fr
Ouverture : du mardi au samedi de 14h à 18 h
Fermée les jours fériés et les mardis du 1er juillet au 31 août

L'Heure du Conte

un samedi après-midi par mois
Se renseigner auprès des bibliothécaires pour connaître la date.
Entrée libre dans la limite des places disponibles.

L'Heure des crèches

La médiathèque accueille les crèches de la Ville de Nancy les mardis matin. Sur rendez-vous.

Bibliothèque Bonsecours

Ecole de Bonsecours - 2 rue Provençal
Tél. : 03 83 37 86 04
Ouverture : mercredi et vendredi de 14h à 18h

Bibliothèque Haussonville

3 avenue du Général Mangin
Tél. : 03 83 27 66 16
Mardi et vendredi de 14h à 18h
Mardi ou vendredi de 9h à 11h
(pour les scolaires sur rendez-vous)

Dans tous les établissements, l'abonnement pour emprunter des documents est gratuit pour tous les enfants de 0 à 16 ans.

Musées galerie et spectacles

Parce que donner aux enfants le goût de fréquenter les musées est une priorité, le service des publics de la Ville de Nancy (Palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain, Musée de l'Ecole de Nancy, Musée des Beaux-Arts et Galerie Poirel) propose une programmation spécialement adaptée pour le jeune public.

Visites guidées, ateliers, et visites en famille sont proposés tout au long de l'année. Pendant les vacances scolaires, des stages de pratiques artistiques encadrés par une plasticienne sont également proposés.

Lors des expositions temporaires, est mis à disposition des enfants un livret pour suivre la visite en s'amusant... Au Musée des Beaux-Arts, un audioguide spécifiquement conçu pour les enfants est proposé au tarif de 1 € un moyen ludique et adapté pour découvrir les principaux chefs d'oeuvre du musée.

Palais des ducs de Lorraine - Musée Lorrain

64 Grande rue
www.musee-lorrain.nancy.fr
Ouvert tous les jours sauf le lundi, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Musée de l'Ecole de Nancy

36/38 rue Sergent Blandan
www.ecole-de-nancy.fr
Ouvert du mercredi au dimanche de 10h à 18h

Musée des Beaux Arts

3 Place Stanislas
www.mban.nancy.fr
Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 10h à 18h
Fermetures exceptionnelles : les 1er janvier, 1er mai, 14 juillet, 1er novembre et 25 décembre

Galerie Poirel

3 Rue Victor Poirel
poirel@mairie-nancy.fr
www.poirel.nancy.fr
Expositions d'art contemporain et de design sont programmées chaque saison pour le plaisir des petits comme des grands.
Gratuit tous les jours pour les - de 12 ans
Gratuit tous les jours pour les porteurs de la Carte Jeune Nancy Culture (10-25 ans & étudiants)
Gratuit chaque premier dimanche du mois.

Pour tout renseignement et réservation de visite : Service des publics des musées de Nancy
Tél. : 03 83 17 86 77
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
servicedespublics-musees@mairie-nancy.fr

Muséum Aquarium de Nancy

34, rue Sainte Catherine

Tél. : 03 83 32 99 97

www.museumaquariumdenancy.eu

Ouvert du mardi au dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé les lundis, 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans
Les groupes sont accueillis uniquement sur rendez-vous en visites libres ou commentées. Pour cela contactez le département des publics :
departement-public-MAN@grand-nancy.org

Le Muséum-Aquarium présente en *permanence un bestiaire impressionnant constitué d'animaux naturalisés représentant la diversité mondiale et d'espèces aquatiques évoluant dans des aquariums. Des expositions temporaires aux thématiques variées sont régulièrement programmées. Chaque premier dimanche du mois, des animations sont proposées aux enfants de 3 à 6 ans. Pendant les vacances scolaires, les enfants de 3 à 11 ans peuvent suivre des ateliers ludiques et interactifs. Pour toutes ces animations, il convient de réserver sa place (departement-public-MAN@grand-nancy.org)*

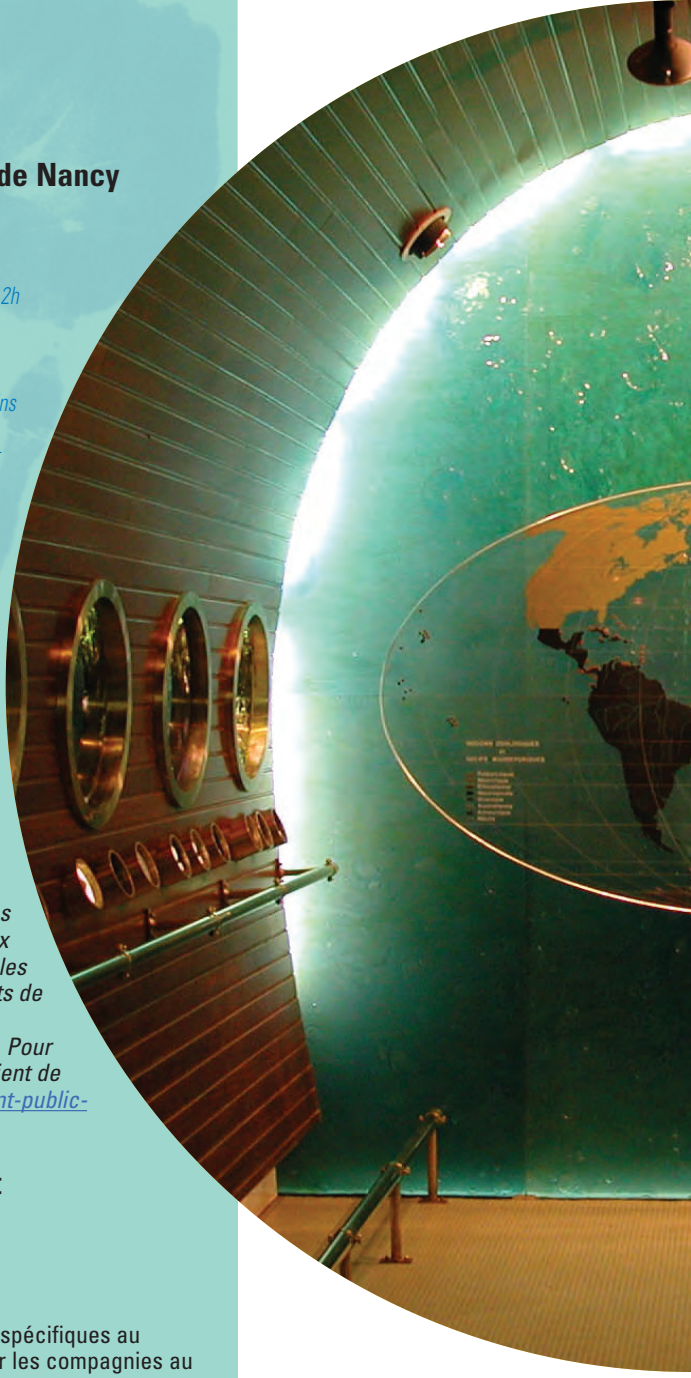

Théâtre Mon Désert

71 bis rue de Mon Désert

Tél. : 03 83 27 11 89

theatredemondesert@mairie-nancy.fr
www.nancy.fr rubrique culturelle

Des spectacles tout public ou spécifiques au jeune public sont proposés par les compagnies au fil de la saison.

Des tarifs réduits sont proposés pour les enfants.

Jardin botanique du Montet

100 rue du jardin botanique
54600 Villers-lès-Nancy
Tél. : 03 83 41 47 47
accueilcjbn@grand-nancy.org
www.jardinbotaniquedenancy.eu
Ouvert au public toute l'année,
sauf le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier.
Du lundi au vendredi :
- *parc de 10h à 12h et de 14h à 17h*
- *serres de 14h à 16h45*

Le samedi :
- *parc 14h à 17h*
- *serres de 14h à 16h45*

Le dimanche et jours fériés :
du 1er avril au 30 septembre :
- *parc de 14h à 18h*
- *serres de 14h à 17h45*

du 1er octobre au 31 mars :
- *parc de 14h à 17h*
- *serres de 14h à 16h45*

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.
Nombreuses animations et manifestations au cours de l'année. Des stages pour les enfants sont organisés pendant les vacances scolaires, les Ateliers verts.

Musée de l'Histoire du Fer

Avenue du Général de Gaulle BP 15
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. : 03 83 15 27 70

Le musée de l'Histoire du fer présente en permanence l'histoire de l'utilisation du fer et l'évolution des techniques de la production de fer, de fonte et d'acier, des origines jusqu'au début du XXème siècle, ainsi qu'un espace dédié à Jean Prouvé (1901-1984) grand innovateur dans le domaine de l'architecture métallique.

Des expositions temporaires aux thématiques variées sont régulièrement programmées. Des animations sont proposées pour les enfants de 6 à 14 ans pendant les vacances scolaires. Pour toutes les visites guidées et les animations, il convient de réserver auprès de Christophe Henry au 03.54.50.21.81 ou publicsmuhf@grand-nancy.org

Les Piscines

Cinq piscines sont adaptées aux enfants de moins de 6 ans, tant du point de vue des équipements que de l'encadrement.

Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Renseignements - horaires

www.grand-nancy.org

Pôle aquatique
Communauté Urbaine du Grand Nancy

Direction des Sports, Loisirs, Grands Evénements
22 – 24 Viaduc Kennedy
Tél. : 03 54 50 21 50

Info hygiène :
Bonnet de bain pour tous

Le site de Nancy Thermal

Esplanade Jacques Baudot
Tél. : 03 83 41 53 53
Télécopie : 03 83 41 69 27

Piscine Ronde

Caractéristiques
- Bassin alimenté en eau thermale
- Une couronne extérieure / Profondeur 1 m à 1 m 30
- Un bassin central / Profondeur 3 m
- Accès handicapés (aménagements en cours de réalisation)

Piscine Olympique Plein-Air

Caractéristiques
- Un bassin sportif 50 m X 21 m / Profondeur 2 m
- Un petit bain 21 m X 15 m / Profondeur 0 m 50 à 1 m 10
- Une fosse à plongeon 18 m X 18 m / Profondeur4,80m / Plongeoir 1 m et 3 m
- Une pataugeoire diamètre 10 m / Profondeur 0 m 30
- Accès handicapés
- Espace détente relaxation
- Cafétéria
- Terrain de beach
- Zone espaces verts

Piscine Olympique couverte

Caractéristiques
- Bassin alimenté en eau thermale
- Un bassin sportif de 50 m X 18 m / Profondeur 1 m à 2 m 40
- Accès handicapés
- Accès visiteurs

Le site de Gentilly Alfred Nakache

Piscine Olympique

Avenue Pinchard
Tél. : 03 83 96 15 46
Télécopie : 03 83 96 13 96

Caractéristiques
- Un bassin olympique de 50 m X 21 m / Profondeur 2 m
- Un petit bain de 20 m X 12 m / Profondeur 0,60 à 1,30 m
- Une fosse de 12 m par 12 m
- Plongeoir 1 m, 3 m, et 5 m
- Accès handicapés
- Zone espaces verts
- Accès visiteurs
- Terrain de beach

Piscine Pierre de Coubertin

Avenue Pinchard
Tél. : 03 83 98 39 17

Caractéristiques
- 72 m2 (12 X 6 m)
- Profondeur moyenne 1 m
- Température de l'eau : 32 °

Piscine réservée aux associations et aux scolaires

APEMAJE Bébé d'eau

Association de Parents pour l'Evolution en Milieu Aquatique du Jeune Enfant
Lieu de l'activité : Piscine Pierre de Coubertin, Avenue Pinchard à Nancy
adresse postale : BP 70009 - 54601 Villers les Nancy CEDEX
téléphone 06 82 92 28 40
www.apemaje.fr
contact@apemaje.fr

Les Parcs et jardins

Nancy ville d'Art, de parcs et jardins, cultive l'héritage botanique que son passé lui a légué. Une promenade dans ses espaces verts vous permettra de revivre les grandes périodes qui ont marqué l'histoire de cette ville, surprenante par la diversité et la richesse de son patrimoine historique, culturel et végétal.

Parmi les espaces de jeux, de détente, de rencontres, voici, dans les nouveaux et anciens quartiers, les espaces verts et les aires de jeux adaptés aux tout-petits.

Nancy

Le Square Jules Dorget

Rue Jules Dorget

Du 1er octobre au 15 octobre *8h à 18h*
Du 16 octobre à fin février de *8h à 17h*
Mars de *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin, juillet et août *8h à 21h*

Le parc Sainte Marie (3)

38 bis avenue du Maréchal Juin
Rue H Maringer
Rue du Pont des Loges
Avenue Boffrand

Parc ouvert tous les jours à partir de *6h30*
Fermeture : Du 1er novembre au 31 mars *20h*
Du 1er avril au 31 mai et
Du 1er septembre au 31 octobre *21h*
Du 1er juin au 31 août *22h30*

Le parc de la Pépinière(1)

Place Stanislas
Bd du 26e RI
Rue Sigisbert Adam

Parc ouvert tous les jours à partir de *6h30*
Fermeture : Du 1er novembre au 31 mars *20h*
Du 1er avril au 31 mai et
Du 1er septembre au 31 octobre *21h*
Du 1er juin au 31 août *22h30*

Le jardin Botanique du Montet

Tél. : 03 83 41 47 47

www.cjbn.uhp-nancy.fr

100 rue du Jardin Botanique
54600 Villers les Nancy

Parc en accès libre
du lundi au vendredi de *10h à 12h*
et de *14h à 17h*
Samedi de *14h à 17h*
Dimanches et jours fériés *14h à 17h*
du 01/4 au 30/9 de *14h à 18h*
Serres (accès payant)
sauf le premier mardi du mois de *14h à 17h*
(18h en été)

Le jardin du musée de l'école de Nancy

36 rue du Sg Blandan

Du mercredi au dimanche *10h à 18h*
Le lundi de *14h à 18h*

Le jardin Alexandre Godron *(ancien jardin botanique)*

36 rue Ste Catherine

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Le parc Charles III

109 rue Charles III
22 rue des Jardiniers
56 rue des Tiercelins

D'octobre à fin mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 20h*
Juin, Juillet et août *8h à 21h*

Le parc Olry (2)

83 avenue de Strasbourg
108 Bd Lobau

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Le parc de la Cure d'Air

54 rue Marquette

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Les jardins du Belvédère

112, avenue de Boufflers
et rue Marquette

Ouvert en permanence

Le jardin de la Citadelle

Rue Henri Déglin
Rue Sellier

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Le parc Blondlot

4 quai Claude le Lorrain

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Le jardin du palais du Gouvernement

Rue Jacquot
Parc de la Pépinière

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Le jardin du Joli Cœur

Rue du Joli Cœur

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Parc Bonnet

Rue du Moulin de Boudonville,
Rue Saint Bodon
40, rue de Boudonville

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Place des Ducs de Bar

Boulevard Charlemagne - Rue Lavigerie — Ouvert en permanence

Square Chopin

Rue F. Chopin

D'octobre à fin février *8h à 17h*
Mars *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin *8h à 20h*
Juillet et août *8h à 21h*

Square Varcollier

Rue de Sonnini — Ouvert en permanence

Square du Père Alain Gorius

Rue du Général Drouot — Ouvert en permanence

Square Saurupt

Rue du Maréchal Oudinot — Ouvert en permanence

Le jardin d'eau

Entre le canal et les rues Bastien Lepage et la Mothe — Ouvert en permanence

Jardin de la Manufacture

6, Rue Baron Louis et quai Claude le Lorrain — Ouvert en permanence

Jardin des Sens Jean Schmitt

avenue Pinchard et Chemin Faisant côté Marronnier Rouge — Toute l'année de *7h30 à 20h30*

Parc Saint Mansuy

Avenue de la Libération

Du 15 mars au 31 octobre
mercredi *14h à 18h*
samedi *14h à 18h*
dimanche *12h à 18h*

Du 1er novembre au 14 mars
mercredi *14h à 16h30*
samedi *14h à 16h30*
dimanche *12h à 17h*

Jardin de la Villa Majorelle

1, rue Majorelle — Toute l'année de *8h30 à 17h30*

Le Jardin Paul Verlaine

Avenue de Boufflers – Rue Verlaine

Du 1er octobre au 15 octobre *8h à 18h*
Du 16 octobre à fin février de *8h à 17h*
Mars de *8h à 18h*
Avril, mai et septembre *8h à 19h*
Juin, juillet et août *8h à 21h*

Parc de la Pépinière (1)

En plein cœur de Nancy, ce vaste espace vert invite à la détente les petits et les grands. C'est le parc le plus prestigieux de la ville, remarquable par ses jeux et ses équipements.

L'espace animalier

Venez découvrir ce lieu, espace privilégié d'observation et d'échanges avec les animaux. Ne manquez pas son atelier pédagogique et ses expositions thématiques ouvert tous les après-midi, en accès libre.

L'aire de Bilbo

Cet espace jeux propose une gamme d'équipements accessibles aux enfants de 3 à 14 ans.

Manèges et stands de confiseries

Ouverts toute l'année

Théâtre de marionnettes

Guignol et ses compères se produisent à la Pépinière les mercredis, vendredis et dimanches à 15h15 du 15 mai au 15 septembre. A 17h en hiver.

Parc Sainte Marie (3)

Ce parc, réputé pour sa convivialité, vaut que l'on s'aventure dans ses allées sinueuses, et sur ses pelouses dont l'accès est autorisé au public. Des aires de jeux pour petits et grands ainsi que des terrains de pétanque permettent de se divertir pour le plaisir de tous.

La maison de la nature

Elle est située dans le parc Sainte Marie, entre l'avenue Jeanne d'Arc et le site Nancy Thermal

Tél : 03 83 28 60 45

Entrée Gratuite

Expositions

Ce lieu de découverte présente des expositions pédagogiques à thèmes : jeux, panneaux, décors, jardin pédagogique permettent une initiation et une sensibilisation à la nature et au jardinage des petits et des grands. Disponibles sur place, des brochures et des informations sur les parcs et jardins de la Ville, à travers 7 itinéraires de promenades découvertes du patrimoine arboré nancéien.

Visite libre en famille les mercredis de 14h00 à 17h00 en février et en mars, du mercredi au vendredi de 14h00 à 18h00 d'avril à octobre - Ouverture les week-ends pendant les congés scolaires - fermeture les jours fériés. Possibilité d'accueil de groupes, visites guidées des expositions ou dans les parcs sur réservation.

La Santé

Les Consultations de la petite enfance

Elles sont mises en œuvre par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Destinées aux enfants de moins de 6 ans et ouvertes à tous, elles ont à la fois un rôle de prévention et de promotion de la santé des jeunes enfants et participent au soutien à la fonction parentale.

Surveillance médicale du développement physique et affectif de l'enfant, vaccinations et écoute des parents sont proposées gratuitement dans ces lieux.

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour connaître les jours et heures de consultation, contacter les centres médico-sociaux (C.M.S.) Les affiliés à la Sécurité Sociale bénéficient du 100 % maternité.

CMS Nancy Beauregard
269, avenue de Boufflers
Tél. : 03 83 96 10 00

CMS Nancy F. Gross
terre plein Saint-Epvre
Tél. : 03 83 35 25 67

CMS Nancy Haut du Lièvre - Cèdre Bleu
21 bis, rue Jean Mihé
Tél. : 03 83 97 11 44

CMS Nancy Calmette
54, rue des 4 Eglises
Tél. : 03 83 17 03 30

CMS cms Donzelot
14, rue des Jonquilles
Tél. : 03 83 27 06 15

CMS Nancy Loritz
22, rue de Saverne
Tél. : 03 83 35 84 76

Tableau des Vaccinations recommandées

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2015
calendrier simplifié des vaccinations

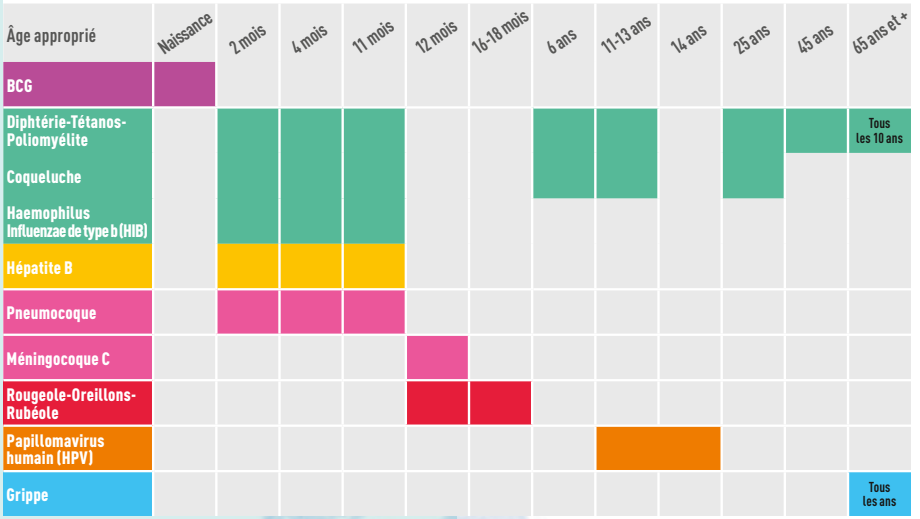

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

Qu'est-ce que ça veut dire "être à jour" ?

"Être à jour" c'est avoir reçu les vaccins recommandés en fonction de son âge et avec le bon nombre d'injections pour être protégé.

Si mes vaccins ne sont pas "à jour" ?

Il n'est pas nécessaire de tout recommencer, il suffit de reprendre la vaccination au stade où elle a été interrompue. On parle de "rattrapage".

Une question ?
Un conseil ?
Parlez-en
à votre médecin,
votre sage-femme
ou votre pharmacien.

En savoir plus

- **BCG (Tuberculose) :** La vaccination contre la tuberculose est recommandée dès la naissance et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.
- **Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite :** Les rappels de l'adulte sont désormais recommandés à âges fixes soit 25, 45, 65 ans et ensuite tous les dix ans.
- **Coqueluche :** Le rappel de la coqueluche se fait à 25 ans. Les futurs parents sont particulièrement concernés, car la vaccination protège les nourrissons de moins de 3 mois que l'on ne peut pas encore vacciner en totalité ; la vaccination sera à nouveau recommandée à l'entourage des nourrissons à l'occasion d'une nouvelle grossesse, si le dernier rappel coqueluche date de plus de 10 ans.
- **Hépatite B :** La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.
- **Pneumocoque :** La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.
- **Méningocoque C :** La vaccination est recommandée aux enfants âgés de 12 mois avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans inclus.
- **Rougeole-Oreillons-Rubéole :** La vaccination est recommandée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois avec une deuxième dose entre 16 et 18 mois. Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses du vaccin.
- **Papillomavirus humain (HPV) :** La vaccination est recommandée chez les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans révolus.
- **Grippe :** La vaccination est recommandée chaque année pour les personnes à risque y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le Service hygiène et santé publique

2, rue Sainte Catherine

Tél. : 03 83 85 56 80 Télécopie : 03 83 85 56 83

Toutes les vaccinations peuvent être effectuées en séances publiques (acte vaccinal gratuit)

- avant l'âge de 6 ans : dans les centres médico-sociaux de secteur
- après l'âge de 6 ans : au Centre Municipal de Vaccinations

(le 1er mercredi de chaque mois de 14h à 16h)

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres.

Les 10 points clés

Journée Européenne
des droits de l'enfant

Chaque 20 novembre, la Ville de Nancy organise une manifestation destinée aux enfants afin de les sensibiliser sur leurs droits tout en découvrant également leurs devoirs. Fondamentalement attachée au respect des droits de l'enfant, la ville illustre les articles de la convention par des actions concrètes.

Article 1. Tu as le droit d'être nourri, soigné et aimé.

Pour que tu puisses grandir et t'épanouir, il est indispensable que tu sois entouré de personnes qui préparent tes repas, te soignent quand tu es malade et te montrent qu'ils t'aiment. Parfois, ce sont d'autres parents que ceux qui t'ont donné la vie qui s'occupent de toi.

Article 2. Tu as le droit d'être respecté.

Tu as le droit à une vie privée que même tes parents et tes frères et sœurs doivent respecter. Personne n'a le droit de lire ton courrier ni de fouiller dans tes affaires sans ton autorisation. Personne n'a le droit de t'imposer des relations sexuelles. Les adultes qui s'en rendent coupables risquent de très lourdes peines. Tu as aussi le droit de choisir tes amis car tes sentiments doivent être respectés. Bien entendu, tu as le devoir de respecter la vie privée et les sentiments des autres.

Article 3. Tu as le droit d'avoir un nom et une nationalité

Dès ta naissance, on doit te donner un nom et un prénom pour que tu puisses ensuite être vacciné, aller à l'école, avoir un passeport, etc. Pourtant, certains parents ne savent pas que c'est obligatoire. Ton passeport indique également ta nationalité. C'est important de la connaître pour que tu saches quel est le pays qui doit te protéger et envers lequel tu as le devoir de respecter les règles.

Article 4. Tu as le droit d'aller à l'école.

Apprendre à lire et à écrire est un privilège. Dans de nombreux pays, les gens sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. Quand on sait lire et écrire, on peut prendre sa vie en main : on peut apprendre un métier, s'informer, comprendre la société dans laquelle on vit. En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

de la convention des droits de l'enfant

Article 5. Tu as le droit de rêver, de rire et de jouer.

Certains adultes oublient parfois que les enfants ne sont pas des adultes. Tu as le droit de jouer, de rire et de rêver parce que tu es un enfant, que le jeu est indispensable à ta croissance. Ainsi tu seras, plus tard, un adulte épanoui et créatif.

Article 6. Tu as le droit de donner ton avis.

Tu as le droit de t'exprimer en classe, dans ta famille, dans des associations, mais aussi dans les procédures judiciaires qui te concernent directement. Par exemple, si tes parents divorcent ou se séparent, tu peux demander à être entendu par le juge. Tu peux aussi demander à avoir un avocat pour toi tout seul. Les adultes, eux, ont le devoir de t'écouter.

Article 7. Tu as droit à l'égalité, que tu sois fille ou garçon, handicapé ou non.

Chaque enfant est unique mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles, ou la couleur de ta peau, tu as le droit d'être aidé, protégé, éduqué. La Convention des droits de l'enfant s'applique à tous les enfants mineurs, c'est-à-dire en France, jusqu'à ce que tu aies dix-huit ans.

Article 8. Tu as le droit d'être protégé de la violence.

Ce n'est pas parce que tu es plus jeune que les adultes qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être à l'abri de la violence et de la négligence. Personne, pas même ta famille, pas même tes copains et copines, n'a le droit de te faire du mal. C'est écrit dans la Convention et tu peux le dire à tout le monde.

Article 9. Personne n'a le droit de t'exploiter.

Tant que tu n'as pas dix-huit ans, personne ne peut t'obliger à travailler surtout si c'est un travail pénible et dangereux. Même si ta famille est très pauvre, tu as le droit d'aller à l'école plutôt que de travailler. Si tu es apprenti, ton patron doit respecter des règles très précises.

Article 10. Personne n'a le droit de faire de toi un soldat.

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils n'ont que le droit de te protéger.

Synopé-Nancy • www.synope.fr

Accueil des jeunes enfants

La Caf vous aide à financer la solution qui vous convient le mieux

L'arrivée de jeunes enfants est source de dépenses supplémentaires pour les familles et, bien souvent, de difficultés pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Au travers des prestations qu'elle verse, et tout particulièrement de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), la Caf vous aide à faire face à ces dépenses...

La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) comprend :

- **Une prime à la naissance ou à l'adoption :** Cette prime, sous conditions de ressources, vous aide à faire face aux dépenses liées à l'arrivée de votre enfant et vous est versée en une seule fois, deux mois après la naissance.
- **Une allocation de base :** Elle vous aide à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation de votre enfant. Elle est versée, sous conditions de ressources, à compter du mois suivant la naissance et jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire de votre enfant.
- **Un complément de libre choix du mode de garde (Cmg) :** Il permet de réduire les frais de garde de la famille, en cas de recours à une assistante maternelle agréée ou une garde à domicile
- **La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :** Elle peut vous être attribuée, dès votre premier enfant, si vous avez cessé ou réduit votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s). Les durées de droit dépendent du nombre d'enfants à charge de la famille et de la situation familiale (en couple ou isolé).

Quel que soit le mode de garde que vous choisissez pour votre enfant, la Caf vous aide !

Vous choisissez de faire garder votre enfant par une assistante maternelle agréée ou par une garde à domicile ?

Le complément de libre choix du mode de garde permet de réduire vos frais de garde. Avec ce complément, modulé en fonction des ressources de la famille, la Caf prend en charge les cotisations sociales (partiellement pour une garde à domicile, totalement pour une assistante maternelle) et une partie du salaire. La Caf soutient par ailleurs le développement des Relais assistantes maternelles, qui permettent aux parents de bénéficier d'informations et de conseils dans leur rôle d'employeurs.

Vous avez choisi de faire garder votre enfant dans une structure d'accueil (crèche, halte-garderie, multi-accueil…)

La Caf finance le fonctionnement de ces structures : grâce à ces aides et notamment à la prestation de service versée aux établissements, vous payez moins cher.

Par ailleurs, la Caf exerce un rôle clé dans le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en accordant des aides aux collectivités lorsque celles-ci décident de construire un nouvel équipement, de rénover ou d'agrandir une structure existante.

Pour en savoir plus, consultez les conditions et barèmes des prestations sur
www.caf.fr

Caf de Meurthe-et-Moselle
21, rue Saint Lambert
54046 NANCY CEDEX

Tél : 0 810 25 54 10
(Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Faire garder son enfant ? Maintenant c'est plus simple ! www.mon-enfant.fr

Ce site répertorie toutes les possibilités d'accueil des enfants : assistant(e)s maternel(le)s, crèches, haltes-garderies, multi-accueils, ainsi que les Relais assistant(e)s maternel(le)s et les lieux d'accueil parents-enfants qui peuvent orienter et conseiller les parents… Les accueils de loisirs destinés aux enfants scolarisés agés de 3 à 12 ans sont également référencés.

Grâce aux modules de recherche, vous obtenez en quelques clics les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s et les informations essentielles sur les structures d'accueil proches de chez vous (coordonnées, nombre de places, horaires d'ouverture…).

Vous pouvez également consulter les disponibilités en ligne, simuler vos droits à la prestation d'accueil du jeune enfant ou estimer le prix d'accueil de votre enfant en crèche.

La Carte Nancy Famille

Avec la Ville de Nancy et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), les familles jouent la carte Nancy Famille

Délivrée chaque année à la demande des familles, le dispositif permet de bénéficier d'un remboursement annuel minimum de 153 ,00 € par famille, majoré de 39,00 €uros supplémentaires à partir du 5ème enfant.

Conditions d'attribution

La carte Nancy-Famille est délivrée sans condition de ressources aux familles ayant à charge soit :

- 3 enfants et plus,
- un ou plusieurs enfants handicapés,
- un ou de plusieurs enfants orphelins.

Elles doivent résider à Nancy depuis le 1er septembre de l'année précédant la demande.

L'âge limite de prise en compte des enfants est fixé au 21ème anniversaire.

Les familles sollicitent donc une fois par an un remboursement auprès de la délégation politique familiale du Centre Communal d'Action Sociale, sur présentation des justificatifs des prestations dont les enfants auront bénéficié et concernant les dépenses suivantes :

- la restauration scolaire et universitaire, les haltes-garderies, les activités culturelles, sportives et de loisirs, implantées sur le Grand Nancy (étendus sur le département pour les enfants handicapés).

Où obtenir la carte Nancy-famille ?

Les familles ouvrent leurs droits à la délégation politique familiale du Centre Communal d'Action Sociale de Nancy.

Contact : 03.83.39.03.26

Pièces à fournir avant le 30 novembre de chaque année :

- ***Livret de famille***
- ***Dernier avis d'Imposition***
- ***Relevé d'Identité Bancaire***
- ***Reçus des factures acquittées***

Adresses Utiles

Hôtel de Ville
Place Stanislas • 54000 NANCY
Tél. : 03 83 85 30 00

Centre Communal d'Action Sociale Ville de Nancy
5 rue Léopold Lallement • CS 50270
54005 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 03 30
Délégation Politique Familiale et Petite Enfance
Tél. : 03 83 39 03 24

Allo Enfance Maltraitée
Tél. : 119 *24h/24h – 7j /7j*
www.allo119.gouv.fr

Enfants disparus
Tél. : 116 000

CEMMA
(Cellule pour la protection de l'Enfance en Meurthe et Moselle Accueil) Conseil Départemental de Meurthe Et Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot • C.O. 900 19
54035 NANCY CEDEX
Tél. : 08 10 27 69 12

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
1 rue du manège • 54000 NANCY
Tél. : 03 83 35 35 87
cidff54@club-internet.fr
http://cidff54.wifeo.com
Secteur emploi : 03 83 37 06 04
cidff54baie@club-internet.fr
Antenne de Vandoeuvre : Place de Paris
Tél. : 03 83 56 19 27

Union Départementale des Associations Familiales U.D.A.F.
11 rue Albert Lebrun - 54000 NANCY
Tél. : 03 83 30 59 13

la Maison de la Justice et du Droit
Le Tilleul Argenté - 17 bis rue Laurent Bonnevay - 54000 NANCY
Tél. : 03 83 97 03 11

Centre anti-poison
Hôpital Central - 29 avenue de Lattre de Tassigny - 54000 NANCY
Tél. : 03 83 22 50 50

Hopital d'enfants de Brabois
Service des urgences - Rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE LES NANCY
Tél. : 03 83 15 45 13

SOS Medecins Nancy
Tél. : 0 826 46 54 54 *24h/24h*

Pharmacie de garde
Tél. : 3237 *(0,34€/mn)*
Entre 22h et 8h, s'adresser au commissariat de police, boulevard Lobau.

Direction des Solidarités
Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
C.O N° 900 19 - 54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 94 52 46

Réseau Périnatal Lorrain (RAFAEL)
Un réseau de professionnels de la santé vous accompagne dès le début de votre grossesse
10 Rue du Docteur Heydenreich
CS 74213 • 54042 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 34 36 44
Télécopie 03 83 34 44 49
secretariat.rafael@maternité.chu-nancy.fr
rpl@chu-nancy.fr

Agence Régional de Santé (ARS) de Lorraine
Délégation territoriale de Meurthe et Moselle
3 Boulevard Joffre
CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 79 79

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
4 rue du Général Drouot - 54000 NANCY
Tél. : 03 57 29 13 13

La Ville en direct

03 83 350 350
nancyendirect@nancy.fr

ville de Nancy

Centre Communal d'Action Sociale

5 rue Léopold Lallement
CS 50270 • 54005 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 03 30
Délégation Politique Familiale et Petite Enfance
Tél. : 03 83 39 03 26

Le CCAS vous accueille de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi)

L'hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h sans interruption

Les 4 mairies de quartier de Nancy vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi)

Plateau de Haye - Mairie de quartier du Haut-du-Lièvre
Rue Dominique Louis - tél. 03.83.98.51.80

Mairie de quartier d'Haussonville
40 bis rue Joseph Laurent - tél. 03.83.28.68.12

Mairie de quartier Saint Pierre - René II
71 avenue de Lattre de Tassigny
Tél. : 03.83.36.53.53.

Mairie de quartier Mon Désert
6 rue de Mon Désert -Tél. : 03.83.91.28.40

Vous pouvez télécharger ce guide sur www.nancy.fr

www.synop6.fr • Photos : VDN - fotolia

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Meurthe-et-Moselle

AMF unicef
Ville amie des enfants